



Communiqué de presse

Hors séance boursière – Information réglementée*

Bruxelles, le 24 novembre 2015

Rapport de KBC sur l'Exercice de transparence 2015 de l'ABE

KBC prend note des annonces faites ce jour par l'Autorité bancaire européenne (ABE) en ce qui concerne l'Exercice de transparence 2015 au niveau de l'UE et l'exécution de la décision du Conseil des autorités de surveillance de l'ABE.

Le Conseil des autorités de surveillance de l'Autorité bancaire européenne a pris la décision de ne pas effectuer de test de résistance ("stress test") dans toute l'UE en 2015. En revanche, pour assurer un niveau d'information suffisant et approprié aux acteurs du marché, l'ABE a mené un **Exercice de transparence** fournissant des données détaillées sur les bilans et le portefeuille des banques de l'UE.

Les informations sur cet Exercice de transparence 2015 dans toute l'UE se réfèrent aux données communiquées à partir du 31 décembre 2014 et du 30 juin 2015. Les données publiées, établies pour chaque banque, détaillent à partir d'un modèle prédéfini:

- les fonds propres
- les actifs pondérés par le risque
- le compte de résultats
- le risque de marché
- le risque de crédit
- les expositions souveraines
- les expositions "non performing"
- les expositions "forborne"
- le ratio de levier financier
- les garanties pour les crédits hypothécaires.

La collecte de données s'appuie sur les informations standard communiquées à intervalles réguliers par les banques à l'ABE dans le cadre des déclarations aux organismes de contrôle (FINREP, COREP). Les banques ont dû par ailleurs fournir des informations sur leurs expositions souveraines et sur le ratio de levier financier.

Les résultats détaillés de l'exercice pour KBC Bank ont été communiqués dans un tableau au format établi par l'ABE. Pour en savoir plus sur l'exercice, nous vous renvoyons au site de l'ABE www.eba.europa.eu.

Les données sont fournies uniquement à titre comparatif et ne doivent en aucune manière être comparées à d'autres informations publiées par la banque.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, KBC Groupe

Tél. : +32 2 429 50 51 - E-mail : wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole KBC Groupe

Tél. : +32 2 429 85 45 - E-mail : pressofficekbc@kbc.be

* Le présent communiqué contient des informations soumises aux règles de transparence applicables aux entreprises cotées.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht

Directeur

Communication Groupe / Porte-parole

Tél. : +32 2 429 85 45

Service de presse

Tél. : +32 2 429 65 01 Stef Leunens

Tél. : +32 2 429 29 15 Ilse De Muyer

Fax +32 2 429 81 60

E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à l'adresse ["pressofficekbc@kbc.be"](mailto:pressofficekbc@kbc.be).

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group